



## Décision de télécom CRTC 2008-61

Ottawa, le 4 juillet 2008

### Rapports de consensus du Comité directeur du CRTC sur l'interconnexion

Référence : 8621-C12-01/00

*Dans la présente décision, le Conseil approuve les rapports de consensus concernant plusieurs questions.*

1. Plusieurs groupes de travail du Comité directeur du CRTC sur l'interconnexion (CDCI) ont déposé des rapports de consensus auprès du Comité directeur (CD) du CDCI.
2. Le 13 juin 2008, le CD a approuvé les rapports ci-après et les a transmis par la suite au Conseil aux fins d'approbation :
  - Groupe de travail Plan de travail (GTPT) – *Entente relative à la facturation et à la perception (version 1.6)*, 17 avril 2008 (BPRE063c et BPAGB&C16). Les membres du GTPT se sont mis d'accord quant aux modifications à apporter à l'entente relative à la facturation et à la perception afin de refléter les conclusions du Conseil dans la décision *Groupe de travail Plan de travail du CDCI – Seuils de résiliation des services de facturation et de perception propres au service 900*, Décision de télécom CRTC 2008-18, 5 mars 2008.
  - GTPT – *Lignes directrices relatives aux commandes locales canadiennes – version 6*, 21 mai 2008 (BPRE056 et CLOGV6-0(WC)). Les membres du GTPT se sont mis d'accord sur les dernières modifications à apporter à la version 6 des Lignes directrices relatives aux commandes locales canadiennes qui entreront en vigueur les 12 et 13 juillet 2008.
  - Comité directeur canadien sur la numérotation (CDCN) – *Rapport FIT 73 du CDCN se rapportant au FIT 77 – Avis concernant la mise en œuvre des codes N11 (soit les codes 211, 311, 511 et 811)*, 9 mai 2008 (CNRE073A). Les membres du CDCN se sont mis d'accord quant à un processus pour aviser les fournisseurs de services de télécommunication lorsqu'une entité autorisée met en œuvre un service en utilisant les codes d'accès 211, 311, 511 ou 811.
3. On peut consulter les rapports sur le site Web du Conseil à l'adresse [www.crtc.gc.ca](http://www.crtc.gc.ca).
4. Le Conseil a examiné les rapports de consensus susmentionnés et les **approuve**.

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*

